

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 04 NOVEMBRE 2024

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Quatre Novembre Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 Octobre 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ, Michel GOURJAULT, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES - Adjointes

M. Laurent LANCEREAU Conseiller Municipal délégué

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, m ; Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

**Excusés avec pouvoir :** Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Stéphanie VERRIER	M. Guillaume GILLES
Mme Fanny ABRIAT	M. Bernard MAUZÉ

**Excusée non représentée :** Mme Michelle ECLERCY

**Absente :** Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 7 Octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Éric COUSIN est désigné Secrétaire de séance.

## URBANISME

### BILAN TRIENNAL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 dite « Climat et résilience » complétée par la loi n°2023-630 du 20 Juillet 2023 fixant l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » dit « trajectoire Zan » en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Ces objectifs sont mesurés, pour la période 2021-2031 en consommation d'espaces Naf (naturels, agricoles et forestiers) définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». À partir de 2031, cette trajectoire sera également mesurée en artificialisation nette des sols définie comme « le solde de l'artificialisation et de la désartificialisation des sols constaté » sur un périmètre et sur une période donnés. Pour suivre la mise en œuvre de cette trajectoire, l'intercommunalité qui a la compétence urbanisme et les communes adhérentes doivent prendre acte de la tenue du débat relatif au rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols et d'approuver ce rapport.

**Après présentation du rapport d'artificialisation des sols triennal, le Conseil Municipal valide à l'unanimité celui-ci.**

## FINANCES

### DEMANDE D'AVANCE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LA VALLÉE DES LÉGENDES

Monsieur MAUZÉ rappelle que les collectivités de SAINT-BENOÎT et de LIGUGÉ ont délibéré le 26 Juin 2023 et le 10 Juillet 2023 en faveur de la création de l'association loi 1901 de la Vallée des Légendes et ont nommé les membres présents de droit en tant que membre du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale constitutive, le 29 Mars 2024, il a été procédé à l'élection des membres du bureau de l'association.

### Sont élus :

- ✓ Présidente : Madame Isabelle BOUCHET-NUER
- ✓ Vice-président : Monsieur Bernard MAUZÉ
- ✓ Trésorier : Monsieur Bernard PETERLONGO
- ✓ Secrétaire : Monsieur Michel GOURJAULT

Afin de poursuivre les activités de la SPL par l'Association de la Vallée des Légendes, il est nécessaire que les deux collectivités fassent une avance de subvention. Ce montant serait de 1 350 Euros par commune. Ces fonds et les précédents seront retournés aux deux Communes dès que le compte bancaire de la SPL sera clôturé.

**Après présentation de cette nouvelle association, les membres du Conseil Municipal, exceptés Madame LOUIS, Messieurs MAUZÉ, GOURJAULT et LANCEREAU qui n'ont pas pris part au vote, accorde une avance de subvention de 1 350 Euros.**

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LA SOREGIES

Monsieur le Maire rappelle comme tous les ans le partenariat instauré avec le groupe SOREGIES pour la fourniture de décorations lumineuses de Noël pour la pose et la dépose de ces mêmes décorations.

Cette participation de SOREGIES est assimilée à une opération de mécénat et valorisée au prix de revient pour un montant de 962 Euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec la SOREGIES.**

### AFFAIRES SCOLAIRES

#### CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Monsieur MAUZÉ rappelle aux Conseillers Municipaux la mise en place depuis 2015 des nouveaux rythmes scolaires et sa traduction concrète sur le terrain avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT). Ces activités périscolaires sont soutenues financièrement par l'État et la CAF.

Il est proposé de signer la nouvelle convention relative à la mise en place de ce projet éducatif. La durée de la convention est de trois années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. La participation annuelle de l'État pour ce PEDT est de 50 Euros par enfant participant aux activités.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place du PEDT.**

### ACTIVITÉS TOURISTIQUES – BILAN TOURISTIQUE

Monsieur LANCEREAU, Conseiller Municipal délégué en charge du tourisme présente le bilan touristique de la saison 2024.

### COMMISSIONS COMMUNALES

#### PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

### CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

<b>Vendredi 8 Novembre 2024</b>	Vernissage de l'œuvre de Mme JOURDAIN au Cimetière
<b>Jeudi 28 Novembre 2024 à 18 h 30</b>	Réunion PAPI Salle Jean Monnet
<b>Samedi 7 Décembre 2024 de 10 h à 19 h</b>	Marché de Noël
<b>Lundi 9 Décembre 2024 à 19 h 00</b>	<b>Conseil Municipal</b>

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

### REMERCIEMENTS



Ligugé le 12 Novembre 2024

Le Maire

Bernard MAUZÉ